

Les modules africain et tunisien

Lors de sa quatrième réunion, le comité d'orientation du Rint a accueilli favorablement la demande d'un groupe de pays africains de former au sein du Réseau un module collectif, compte tenu de la parenté de leurs intérêts et de leurs besoins. Ce nouveau module, dont la coordination a été confiée à M. Marcel Diki-Kidiri, est formé des organismes suivants :

- Centre national de linguistique appliquée (Cenala), Cotonou, Bénin.
- Centre de linguistique théorique et appliquée (Celta), Kinshasa, Zaïre.
- Direction de l'alphabétisation fonctionnelle et de la linguistique appliquée (DNAFLA), Bamako, Mali.
- Centre de recherches et d'études anthropologiques de l'Institut des sciences humaines (Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique), Yaoundé, Cameroun.
- Institut de recherche linguistique appliquée (Irla), Conakry, Guinée.
- Institut national de documentation de recherche et d'animation pédagogiques (Indrap), Niamey, Niger.
- Institut de linguistique appliquée (Ila), Bangui, République centrafricaine.

Comme les statuts du Rint ne prévoyaient pas l'existence d'un module collectif, ceux-ci ont dû être

modifiés pour tenir compte de la nouvelle réalité. Ainsi le second alinéa de l'article 3 des statuts se lit désormais comme suit :

«Peuvent demander à adhérer au Rint en qualité de membres de droit, à titre individuel ou à titre collectif, des organismes à vocation entièrement ou partiellement terminologique, qui sont mandatés à titre exclusif par un État ou un gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français. Ils adressent à cet effet une demande officielle au Secrétariat général qui l'examine et communique son préavis au Comité d'orientation. Celui-ci statue sur l'admission.»

Cette modification des statuts donnera plus de souplesse au Rint qui peut ainsi s'adapter aux besoins de ses adhérents.

En outre, lors de la sixième réunion de son Comité d'orientation, qui s'est tenue à Montréal les 26 et 27 novembre derniers, le Rint a accepté la demande d'adhésion du module tunisien, représenté par l'Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle (Innorpi). L'article de M. Zouhaier Marrakchi, publié dans ce numéro, développe les missions et les activités terminologiques de cet organisme.

*Louis-Jean Rousseau,
Secrétaire général du Rint.*